

COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 5 juillet 2016

Présents : M. Kepa, M. Defenouillère, M. Benoît, M^{me} Maunoury, M^{me} Bouteiller, M. Perrier, M^{me} Kiszko, M. Gasnier, M^{me} Sauvée, M. Bérel, M^{me} Prosper, M^{me} Besançon, M^{me} Sohier, M. Faucher, M. Marie.

- Approbation du rapport annuel sur le fonctionnement, la qualité et le prix de l'eau, ainsi que du rapport annuel d'assainissement (exercice 2015).
- Validation des régularisations foncières nécessitées par l'aménagement de la Rue du Village. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les actes correspondants aux cessions négociées avec les propriétaires concernés.
- Vote du principe de répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPRIC), comme suit : 60 % pour la Communauté de Communes et 40 % pour les communes membres. Part Potigny 2016 = 23 411 €.
- Attribution de subventions complémentaires : Compagnie Akselere (projet « Briques rouges et pommes de terre ») = 2 500 € ; UNCMT (séjour de deux enfants de Potigny en Savoie) = 66 €.
- Décision modificative de 2 500 € dans le budget principal, liée au paiement de ces subventions complémentaires.

Communications de Monsieur le Maire

- signature d'un avenant avec la Société EIFFAGE (7 734 € HT) pour une extension du réseau pluvial de la Rue du Village, au titre de la délégation permanente de signature ;
- informations sur les projets et chantiers en cours : extension/réhabilitation de l'école maternelle, foyer multi-associatif, effacement des réseaux rues des Balcons et de Normandie/chemins de Marie-Joly et de la Gargotte, stade des Gueules Rouges, école Langevin et logements communaux ;
- signature d'une convention avec le Secours Catholique pour la mise à disposition par la Commune de deux pièces au Presbytère, moyennant un loyer mensuel de 100 €.

Questions et informations diverses :

- devenir du bâtiment ex-SHOPI (M^{me} Prosper) ;
- réorganisation du ramassage scolaire (M^{me} Sohier) ;
- défaut d'entretien d'un trottoir Rue du Général Leclerc (M. Perrier).

Séance levée à 20h05.